

AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Siège social :
Mairie de Château-Gontier
23, place de la République
53204 Château-Gontier Cedex

Adresse postale :
Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménil

Contacts :
Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51
amap.cg@gmail.com

site internet : <http://amap53.eclublog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>

(la composition du panier y est indiquée au plus tard 24h avant la distribution)

Contrat découverte (LÉGUMES) 2020/2021

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :



et le Producteur Jean-Christophe LECOMTE, Les Grandes Touches, 53200 Ménil

Pour les 8 semaines suivantes (sur 10 semaines maximum) _____, _____, _____, _____,
_____, _____, _____ et _____ de l'année 20.....

Le Producteur s'engage à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** :

- 1 panier de légumes bio dit « petit », produit par ses soins, d'une valeur de **12 €** ;
- 1 panier de légumes bio dit « grand », produit par ses soins, d'une valeur de **17 €** ;

- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER ;

- encaisser le règlement des paniers du contrat découverte dans la période correspondant aux semaines déterminées dans le présent contrat.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre son panier hebdomadaire aux lieux et horaires déterminés :

- à la « cabane » des Grandes Touches à Ménil à partir de 16 h
- au lycée agricole d'Azé (route de Sablé) dans le hall de l'amphithéâtre **entre 17 h 30 et 19 h** ;

- remettre à l'association lors de la contractualisation un chèque à l'ordre de Jean-Christophe Lecomte d'un montant de €.

- verser une adhésion forfaitaire de 1 € à l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER (déductible d'une adhésion annuelle en cas de prolongation de l'engagement) (chèque libellé à l'ordre de AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER).

- accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier.

- respecter les principes de la charte des AMAPs, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER

Pensez à apporter votre cageot chaque semaine.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Jean-Christophe MULLER, membre du bureau référent auprès de l'agriculteur.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :